

Avis au public
EAU/AUT/19/0466

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Réalisation d'une passerelle en bois enjambant le cours d'eau « Mierbech » à Huncherange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/19/0466 de la part de Monsieur Fränz D'Onghia dans le cadre de la réalisation d'une passerelle en bois enjambant le cours d'eau « Mierbech » à Huncherange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 22 mai 2019.

Fait à Bettembourg, le 31 mai 2019.

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale f.f.

Josée LORSCHÉ
Bourgmestre p.d.

